

En 2010, les traders français ont perçu deux milliards d'euros de bonus

LEMONDE.FR | 20.05.11 | 09h51 • Mis à jour le 20.05.11 | 12h03



Les banques françaises ont versé près de deux milliards d'euros de bonus à leurs traders en 2010. Alors qu'au plus fort de la crise, elles s'étaient engagées à réduire les rémunérations de leurs collaborateurs, les quatre principales banques françaises ayant une activité sur les marchés financiers – BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole et Natixis – ont versé à leurs traders des bonus équivalents à ceux de l'année 2009.

Depuis le 1^{er} janvier, un nouveau dispositif législatif oblige les banques à publier le montant des rémunérations versées à leurs collaborateurs. Au Crédit agricole et à la BNP Paribas, ces chiffres sont similaires à ceux versés en 2009, soit respectivement un bonus moyen de 150 000 euros et 291 000 euros par collaborateur. La Société générale a versé un bonus moyen de 198 000 euros, soit 34 000 euros de moins que l'année précédente. Chez Natixis, les primes sont en nette hausse, puisqu'elles s'élèvent en moyenne à 187 000 euros en 2010, contre 142 000 euros en 2009.

Le dispositif d'encadrement des bonus, [adopté en décembre 2010](#), oblige un paiement de ces primes différé dans le temps. Selon le *Parisien*, 40 à 60% de ces primes doivent être versées sur trois à cinq ans.

PARTIE FIXE EN HAUSSE DE 40%

Si le montant global des bonus distribués en 2010 reste constant par rapport à l'année précédente, la partie fixe de la rémunération des traders a elle augmenté de plus de 40%. Elle passe de 729 millions d'euros en 2009 à plus d'un milliard d'euros en 2010.

Un phénomène [montré du doigt par l'eurodéputé](#) écologiste Pascal Canfin. Le 7 mai, il affirmait ainsi que la France ne respectait pas la directive européenne encadrant les bonus des banquiers. Cette directive prévoit que les parts fixe et variable de la rémunération totale doivent être "équilibrées". Or, "cette notion a disparu de l'arrêté du 13 décembre qui transpose le droit européen", a déclaré le député européen dans un communiqué. Une interprétation du texte contestée par le ministère de l'économie.

[Selon Libération](#), la Commission européenne "s'apprête à procéder à une enquête approfondie pour savoir comment les pays membres de l'Union ont transposé les textes européens et surtout comment ils les ont fait respecter".

Le Monde.fr